

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2016

L'an deux mil seize, le premier juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Laurent VOISIN, Gérard LANDAIS, Mesdames Sandrine LANDRY (départ à 20h25, pouvoir à Mme Florence CHAVENEAU), Viviane PAVAN, Sylvie LAME, Maria GUERRA, Florence CHAVENEAU

Etaient absent(e)s : Bénédicte LAURENT - Laurence COLLIGNON-THOMAS

M. Alexandre MENARD a été élu secrétaire

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Travaux rue de la Mairie
- Prix des emplacements du marché de Noël

DCM 32-2016- Travaux Rue de la Mairie/Place de l'Église/Place Jean et Josette LEBRUN/Rue de l'Ouche d'or

M. le Maire présente les devis de l'entreprise COLAS s'élevant à un total de 12 710.31€ TTC relatifs à :

Création d'un bateau au niveau de la place PMR

Création d'une place PMR sur la place Jean et Josette LEBRUN,

Réalisation de caniveaux en enrobé rue de la Mairie

Dépose et pose de bordures rue de l'Ouche d'or,

Il indique que l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour ces travaux est suffisante pour financer ces dépenses.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant la faisabilité de ces travaux, émet un avis favorable concernant les devis de l'entreprise COLAS, autorise M. le Maire à signer à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DCM 33-2016- MARCHÉ DE NOËL PRIX DES EMPLACEMENT

Suite à la demande de Mme LANDRY, M. le Maire propose au Conseil que le prix des emplacements pour le marché de Noël soit fixé à 5€ les 3 mètres. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le prix des emplacements du marché de Noël pour 5€ les 3 mètres.

**DCM 34-2016- APPROBATION SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE - DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA FUSION**

M. le Maire présente l'arrêté préfectoral du 9 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion des Communautés de communes du Pays de Bourgueil et de Touraine Nord Ouest et invite le conseil à délibérer sur ce périmètre. Le projet de délibération est donc le suivant :

Vu la loi n°2015-991 du 7 avril 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-43-1 ;

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du département d'Indre-et-Loire arrêté le 30 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 mai 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Bourgueil et de la Communauté de communes Touraine Nord Ouest ;

M. le Maire rappelle au Conseil que, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département d'Indre-et-loire arrêté le 30 mars 2016 prévoit la fusion des Communautés de communes du Pays de Bourgueil et de Touraine Nord Ouest,

Le préfet a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 9 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion des Communautés de communes du Pays de Bourgueil et de Touraine Nord Ouest,

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 12 mai 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseillers municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée.

A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) d'Indre-et-Loire.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion. Dans un premier temps, il s'agira de la consolidation des statuts de chaque Communauté de communes.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments,

de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de communes du Pays de Bourgueil et de Touraine Nord Ouest tel qu'arrêté par le préfet d'Indre-et-Loire le 09 mai 2016,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communautés de communes du Pays de Bourgueil et de Touraine Nord Ouest, Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM 35-2016- CESSION VEHICULE COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre du remplacement du véhicule communal par un véhicule électrique, le Kangoo immatriculé BM-982-ZC a été mis en vente pour un montant de 3 000€. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la cession du véhicule communal pour un montant de 3 000€.

DCM 36-2016- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POMPIER DU LANE

Suite à la demande de Madame LANDRY, M. le Maire présente au Conseil une demande de subvention exceptionnelle émanant des Sapeurs Pompiers du LANE pour les aider dans l'organisation de leur CROSS.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 125€ aux Sapeurs Pompiers du LANE.

DCM 37-2016- CHANGEMENT DU NOM DE LA PARTIE SUD DE LA RUE DES TROIS VOLETS

La rue des Trois Volets étant coupée par l'autoroute A85 depuis de nombreuses années, les services de sécurité proches de la population nous demandent aujourd'hui de faire une distinction entre la partie nord et la partie sud de celle-ci. Aussi, M. le Maire propose au Conseil de conserver le nom de rue des Trois Volets pour la partie nord (entre l'autoroute et la RD35) et de nommer Impasse de la Grande Varenne la partie sud (entre l'autoroute A85 et la RD71).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conserver le nom de rue des Trois Volets pour la partie nord (entre l'autoroute et la RD 35) et de nommer Impasse de la Grande Varenne la partie sud (entre l'autoroute A85 et la RD 71).

Questions diverses

***Bâtiment Josse**

Monsieur le Maire rappelle les problèmes de taches sur les murs intérieurs de ce bâtiment et indique qu'une solution par sablage est faite. Il reste maintenant à trouver une solution pour enlever la poussière de sablage sur les poutres.

*** Caméra dépôt d'ordure**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite aux nouveaux dépôts sauvages sur ce lieu, il envisageait la possibilité d'installer une caméra de surveillance. Or cette procédure est assez compliquée à mettre en pratique et également très coûteuse. Le projet est de fait abandonné. Toutefois un arrêté municipal interdisant ces dépôts sauvages sera pris et publié dans « le petit igorandais ».

*** Travaux rue d'Anjou**

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis du SIEIL concernant des travaux rue d'Anjou et informe que le montant est trop élevé pour les finances communales. Travaux à étudier avec la création de commune nouvelle.

*** Tour de table**

Paul PENET propose de faire une demande de container au Smipe pour le 14 juillet 2016.

Nicolas ROLLAND demande des nouvelles concernant le poste de secrétaire de mairie. A ce jour, deux nouvelles candidatures ont été reçues au Centre de Gestion.

Alexandre MENARD demande si la garderie de St Michel sur Loire sera ouverte aux enfants d'Ingrandes de Touraine. Le sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion de gouvernance.

Laurent VOISIN informe que le Bassin de l'Authion a prévu 200 mètres de travaux. Une visite de la police de l'eau a également eu lieu et a permis de rappeler qu'il est interdit de désherber sur une bande de 5 mètres de chaque côté du ruisseau.

Pierre VASSEUR indique que suite à une panne, la box internet de l'école a été changé. Il faut maintenant contacter la société qui a installé le chauffage pour paramétrer l'application à la nouvelle box.

Fin de la séance : 22h05

Le Maire,
J. DUFRESNE

Jean DUFRESNE	
Pierre VASSEUR	
Sandrine LANDRY	Départ à 20h25 (pouvoir à Mme Florence CHAVENEAU)
Viviane PAVAN	
Florence CHAVENEAU	
Laurence COLLIGNON-THOMAS	Absente
Manuela GUERRA	
Sylvie LAME	
Bénédicte LAURENT	Absente
Gérard LANDAIS	
Alexandre MENARD	
Paul PENET	
Nicolas ROLLAND	
Laurent VOISIN	